

STRUCTUROC HT**SECTION 1: IDENTIFICATION**

Identificateur du produit	STRUCTUROC HT
Autres moyens d'identification	SOL-ROC-HT
Usage recommandé	Réglage rapide mortier de réparation de ciment.
Identificateur du fabricant/fournisseur	SOLHYDROC INC., 2909 Powerscourt, Athelstan, Québec, J0S 1A0, Marc Charlebois, 888-765-4937, www.solhydroc.com
Identificateur du fournisseur	SOLHYDROC INC., 2909 Powerscourt, Athelstan, Québec, J0S 1A0, Marc Charlebois, 888-765-4937, www.solhydroc.com
Numéro de téléphone d'urgence	Marc Charlebois, 514-705-7198, 24 Hres/ 7 Jours CANUTEC, 613-996-6666, 24HR/7Jours
Numéro de la FDS	0180
Date de préparation	le 12 mai, 2016

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015).

Classification

Toxicité aiguë (orale) - catégorie 4; Irritation cutanée - catégorie 2; Lésions oculaires graves - catégorie 1; Sensibilisation respiratoire - catégorie 1; Sensibilisation cutanée - catégorie 1; Cancérogénicité - catégorie 1A; Toxicité pour la reproduction - catégorie 1B; Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3; Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées - catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Danger

Mention(s) de(s) danger(s) :

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer le cancer.

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Peut irriter les voies respiratoires.

Prévention :

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Se laver soigneusement les mains après avoir manipulé.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Ne pas respirer poussières.

Intervention :

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

Rincer la bouche.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau/

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Stockage :

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

Élimination :

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Autres dangers

Ce produit contient des ingrédients -en poudre- qui sont suspect de causer le cancer Lorsqu'il y a une surexposition à la poudre.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange:

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs
Silice quartz	14808-60-7	<58	
Ciment Portland	65997-15-1	<32	
Aluminate de calcium ciment	65997-16-2	<22	
sulfate de calcium, anhydrous	7778-18-9	<8	

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Transporter à l'air frais. Demander un avis médical ou consulter un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau

Rincer immédiatement, à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes. Pour les expositions graves; passer sous la douche de sécurité après avoir retiré les vêtements.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Ingestion

Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

En cas de contact avec les yeux : peut causer des brûlures thermiques provenant de la chaleur libérée au contact de l'eau. Symptômes incluent douleurs, rougeurs, et enflures. En cas de contact avec la peau : peut provoquer une irritation cutanée et oculaire peut causer des brûlures en présence d'humidité ne permettent pas produit à durcir ou à avoir un contact prolongé avec la peau ou autour des parties du corps en cas d'inhalation : peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Organes cibles

Système respiratoire, yeux, peau.

Instructions particulières

Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.

Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Troubles respiratoires, troubles cutanés.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Non combustible. Utiliser un agent extincteur approprié à l'incendie environnant.

Agents extincteurs inappropriés

Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

Ce produit ne présente aucun risque particulier lors d'un feu.

Ne devrait pas dégager aucun produit de décomposition dangereux lors d'un incendie. peut inclure may pas limité au Oxydes de carbone.

Équipement de protection individuelle et précautions pour les pompiers

Approcher l'incendie en amont afin d'éviter les vapeurs ou les gaz dangereux.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de donnée de sécurité évacuer les lieux immédiatement. Isoler la zone de danger. Ne pas laisser entrer le personnel superflu ou non protégé.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau. Réduire au minimum l'utilisation d'eau afin de prévenir la contamination de l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Ne pas projeter d'eau sur le déversement ou la source du déversement. Éviter de produire de la poussière. Éviter de balayer à sec. Au besoin, utiliser un abat-poussière tel que l'eau. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le nettoyage.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter de produire de la poussière. Utiliser une ventilation adéquate et employé une protection respiratoire si il y a présence de poussière ou vapeurs éviter le contact cutané répété ou prolongé. Éviter tout contact avec les yeux. Ne pas utiliser d'air comprimé pour nettoyer les vêtements ou de l'équipement, etc.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Protéger des conditions énumérées à la rubrique Conditions à éviter de la Section 10 (Stabilité et réactivité). Stocker dans le récipient d'expédition original étiqueté. Éviter l'accumulation de poussières.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
Silice quartz	0.025 mg/m ³ A2 RSEN		0.1 mg/m ³			
Clment Portland	1 mg/m ³ (E) RSEN		15 mg/m ³ (E) RSEN			
Aluminate de calcium ciment	10 mg/m ³		15 mg/m ³			
sulfate de calcium, anhydrous	10 mg/m ³			15 mg/m ³		

Contrôles d'ingénierie appropriés

Gardez les limites d'exposition au-dessous des limites d'exposition recommandées gardez les niveaux d'exposition au-dessous des limites d'exposition permettent utiliser un système de ventilation par aspiration à la source, si la ventilation générale ne suffit pas à contrôler la quantité de produit dans l'air.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et écran facial si le contact est possible.

Protection de la peau

Porter des gants imperméables appropriés porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).

Protection des voies respiratoires

Porter un respirateur à filtre de particules approuvé de NIOSH muni d'un filtre N95, R95 ou P95. When ventilation is inadequate porter un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé NIOSH et muni de filtres N100, R100 ou P100.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Poudre fine gris - brun sombre.
Odeur	Pas disponible
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	10.5 - 11.5
Point de fusion/Point de congélation	Pas disponible (fusion); Pas disponible (congélation)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	Sans objet
Taux d'évaporation	Sans objet
Inflammabilité (solides et gaz)	Ne brûle pas.
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Sans objet (supérieure); Sans objet (inférieure)
Tension de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative (eau = 1)	2.7 - 3.0 à 20 °C
Solubilité	Dispensible dans l'eau; Sans objet (dans d'autres liquides)
Température d'auto-inflammation	Sans objet
Température de décomposition	Pas disponible
Autres informations	
État physique	Solide

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation. Réagit en présence d'eau va chauffer et durcir.

Stabilité chimique

Habituellement stable. Garder dans un endroit sec.

Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Conditions à éviter

Matières incompatibles. Eau, teneur en eau ou humidité.

Matériaux incompatibles

Peut réagir avec acides forts (p. ex. acide chlorhydrique), bases fortes (p. ex. hydroxyde de sodium). En présence d'eau, corrosif pour : alliages d'aluminium.

Produits de décomposition dangereux

Pourrait inclure, mais pas limité à: la production oxides de carbonnes.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables

Inhalation; contact avec la peau; absorption par la peau; contact oculaire; ingestion.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Silice quartz		500 mg/kg (rat) (poussière)	

Corrosion/Irritation cutanée

Peut causer une irritation modérée à sévère selon les renseignements relatifs à des matières très semblables. Peut causer une irritation modérée à sévère selon les renseignements relatifs à des matières très semblables. Peut brûler la peau. Peut causer des cicatrices permanentes.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Peut causer une grave affection oculaire selon les renseignements relatifs à des matières très semblables. Symptômes incluent des yeux rouges, douloureux, et larmoyants.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

Absorption par la peau

Peut causer des effets tels que ceux qui sont décrits pour l'inhalation. Les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des éruptions cutanées, un gonflement et des démangeaisons. Brûlures thermiques causées par la chaleur dégagée pendant la réaction avec l'eau.

Ingestion

Peut causer irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Les symptômes peuvent comprendre des nausées, des vomissements, des crampes abdominales et la diarrhée.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Peut causer irritation de l'appareil respiratoire. On a observé des cas de lésions des voies respiratoires.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

L'expérience sur les humains montre une réaction cutanée allergique (sensibilisation de la peau) dans de rares cas à la suite d'une exposition sur les lieux de travail.

Cancérogénicité

Nom chimique	CIRC	ACGIH®	NTP	OSHA
Silice quartz	Groupe 1	A2		
Clment Portland		A4		

Peut causer le cancer, selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables. Reconnu(e) comme pouvant causer : cancer du poumon. L'inhalation excessive de poussières de silice cristalline peut provoquer une progressive, la désactivation et la maladie pulmonaire parfois mortelles appelées Silicosis. Symptômes inclure la toux, de l'essoufflement, une respiration sifflante, maladie pulmonaire non spécifique et la fonction pulmonaire réduite.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Les études limitées qui sont disponibles ne permettent pas de tirer de conclusions.

Fonction sexuelle et la fertilité

Les études limitées qui sont disponibles ne permettent pas de tirer de conclusions.

Effets sur ou via l'allaitement

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Aucun renseignement n'a été trouvé. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Persistance et dégradation

Ne devrait pas se dégrader rapidement, selon les preuves indirectes, p. ex. les connaissances relatives aux substances ayant une structure apparentée.

Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mobilité dans le sol

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses.

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

CE produit est classifié selon les criteres de matieres hazardeux de la liste de la reglementation des Produits hazardeux.

Canada

Classification SIMDUT 1988



Catégorie D2A; D2B Catégorie E

D2A - Matières très toxiques (Toxicité chronique); D2B - Matières toxiques (Irritation de la peau; Irritation des yeux); E - Matières corrosives

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Cote de danger NFPA **Santé - 1** **Inflammabilité - 0** **Instabilité - 0**

FDS préparée par SOLHYDROC

Numéro de téléphone 450-264-9799

Date de préparation le 12 mai, 2016

Date de la plus récente version révisée le 30 juin, 2016

Signification des abréviations ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA® = AIHA® Guideline Foundation. OSHA = Occupational Safety and Health Administration des États-Unis

Références Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).

Avis Nous croyons les renseignements ci haut exacts. Cependant, nous déclinons toute responsabilité quant a la fiabilité et l'utilisation de ces derniers